



# D. I. C. R. I. M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Elaboré Le 22 juin 2026

# SAUGNAC & CAMBRAN

La sécurité des habitants, des biens et de notre environnement est la priorité absolue de l'équipe municipale. Si notre commune offre un cadre de vie privilégié, elle n'est pas pour autant à l'abri des aléas climatiques, technologiques ou naturels. Parce que le risque zéro n'existe pas, notre devoir est d'anticiper pour mieux vous protéger.

Conformément à la réglementation en vigueur, nous avons élaboré ce **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**. Son objectif est simple : vous informer de manière transparente sur les risques recensés sur notre territoire (*exemple : le risque d'inondation, le transport de matières dangereuses*) et vous présenter les mesures concrètes de prévention et de secours déployées par la municipalité.

Cependant, la sécurité est l'affaire de tous. En situation de crise, l'efficacité des secours repose grandement sur votre capacité à réagir de manière adaptée. C'est pourquoi ce document recense également **les bons réflexes et les consignes individuelles de sécurité** à adopter pour vous protéger, ainsi que vos proches.

Je vous invite à lire attentivement ce guide, à en discuter en famille et à le conserver précieusement. Devenir acteur de sa propre sécurité, c'est le premier pas pour rendre notre commune plus résiliente.

Prenez soin de vous.

**Le Maire**

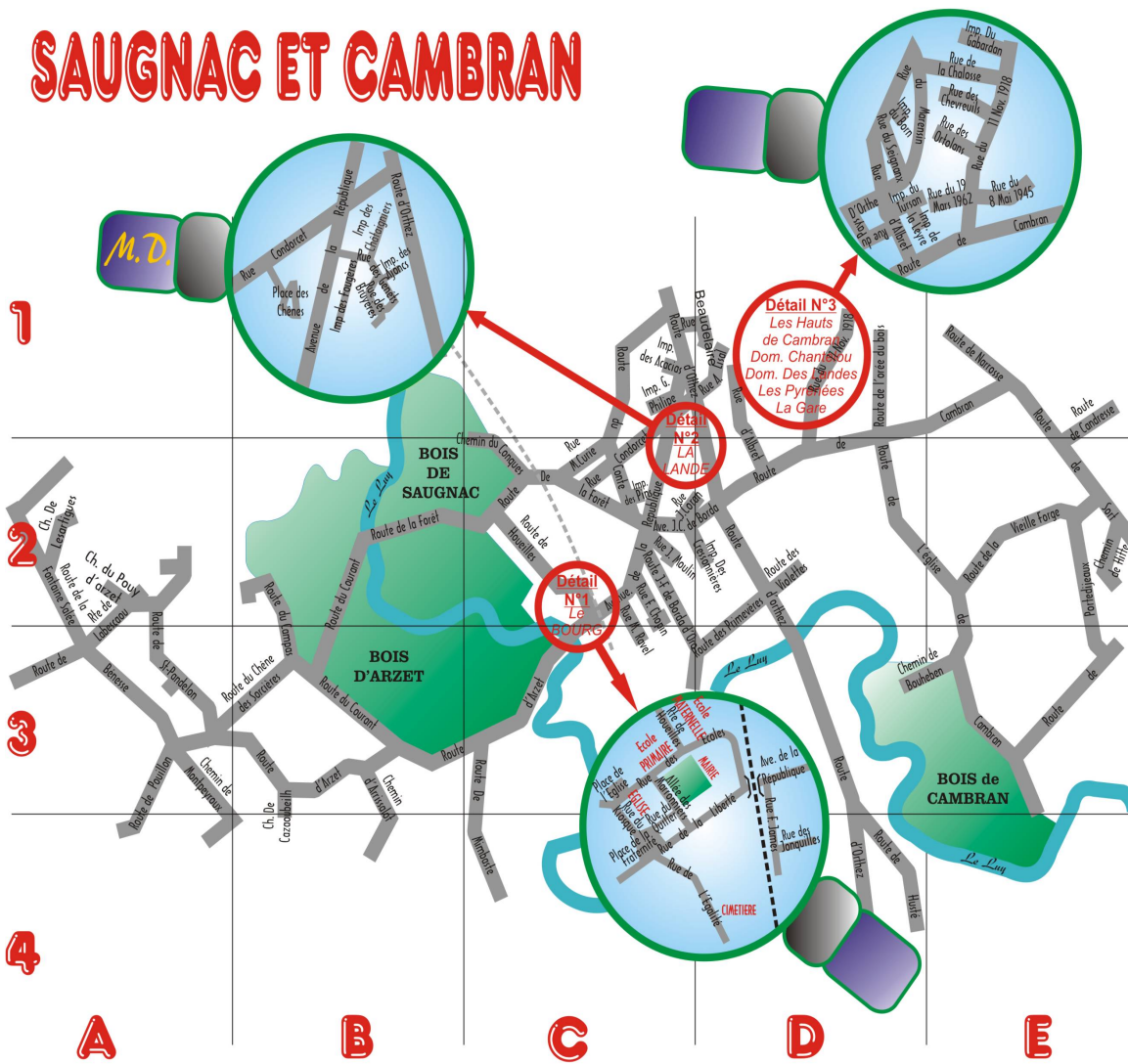
*BERGERAS Alain*

## Sommaire

· La Commune	Page 3
· Risque inondation	Pages 4 / 5
· Risque tempête	Page 6
· Risques sismique, géologique	Page 7
· Risques pollution	Page 8
· Risque incendie et feux de forêt	Pages 9 / 13
· Risque transport marchandises dangereuses	Pages 14 / 16
· Risque canicule et grand froid	Page 17
· Où s'informer	Page 18

# La Commune

## SAUGNAC ET CAMBRAN



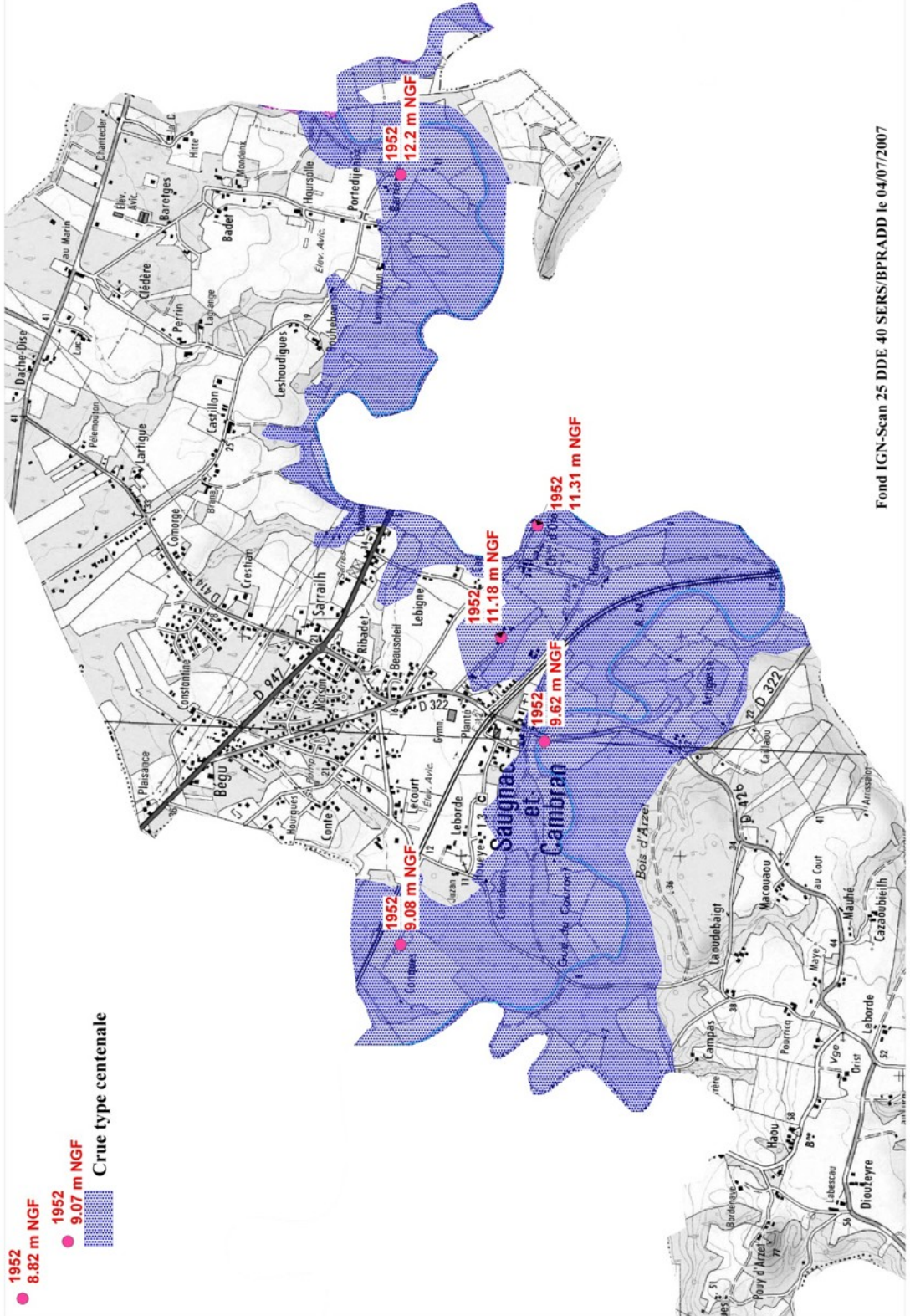
ACACIAS (impasse des).....	C1
AJONCS (impasse des).....	Détail N°2
ALBERT (rue d').....	D1
ARRISSALOT (chemin d').....	B3-B4
ARZET (route d').....	B3-C3
BAUDELAIRES (rue).....	D1
BORN (impasse du).....	Détail N°3
BOUHEBEN (chemin de).....	D3-E3
BENESSE (route de).....	A3
BRUYERES (rue des).....	Détail N°2
CAMBRAN (route de).....	D1-D2-E2
CAMPAS (route du).....	B2-B3
CANDRESSE (route de).....	E1
CAZAUBELH (chemin de).....	B3
CHALOSSE (rue de la).....	Détail N°3
CHATAIGNIERS (impasse des).....	Détail N°2
CHEME DES SORCIERES (route du).....	A3-B3
CHENES (place des).....	Détail N°2
CHEVREUILS (rue des).....	D1
CHOPIN (rue Frédéric).....	C2
CONDORCET (rue).....	C2
CONQUES (chemin du).....	B1-B2
CONTE (route du).....	C1-C2
CORAN (rue Joseph).....	C2
COURANT (route du).....	B3
CRESSONNIERES (impasse des).....	C2-D2
CURIE (rue Marie).....	C2
DE BORDA (avenue Jean-Charles).....	C2-D2
DE BORDA D'ORO (rue Jacques-François).....	C2-C3
DIX NEUF MARS 1962 (rue du).....	Détail N°3
ECOLLES (rue des).....	Détail N°1
EGALITE (rue de l').....	Détail N°1
EGLISE (place de l').....	Détail N°1
EGLISE DE CAMBRAN (route de l').....	D2-E2
FONTAINE SALEE (route de la).....	A2-A3
FORET (route de la).....	B2-C2
FOUGERES (impasse des).....	Détail N°2
FRATERNITE (place de la).....	Détail N°1
GABARDAN (impasse du).....	Détail N°3
GENETS (rue des).....	Détail N°2
HITTE (chemin de).....	E2
HOUEILLES (route de).....	C2
HUIT MAI 1945 (rue du).....	Détail N°3
HUSTE (route de).....	D4
JAMES (rue Francis).....	Détail N°1
JONGUILLES (impasse des).....	Détail N°1
KIOSQUE (rue du).....	Détail N°1
LABESCAOU (route de).....	A2-A3
LESARTIGUES (chemin de).....	A2
LEPREY (impasse de la).....	D1
LIBERTE (rue de la).....	Détail N°1
LISAL (rue Alex).....	D1
MARENSIN (rue du).....	Détail N°3
MAIRIE (place de la).....	Détail N°1
MARRONNIERS (allée des).....	Détail N°1
MIMBASTE (route de).....	C3-C4
MONPEYROUX (chemin de).....	A3-A4
MOULIN (rue Jean).....	C2
NARROSSE (route de).....	E1
ONZE NOVEMBRE 1918 (rue du).....	Détail N°3
OREE DU BOIS (route de l').....	D1
ORTHEZ (route d').....	C1-D2-D3-D4
ORTOLANS (rue des).....	Détail N°3
PAYS D'ORTHE (rue du).....	Détail N°3
PHILIPPE (impasse Gérard).....	C1
PINS (impasse des).....	C2
PORTEDIJEAUX (route de).....	E2-E3
POUILLON (route de).....	A3
POUY D'ARZET (chemin de).....	A2
PRIMEVERES (route des).....	D2-D3
QUILLER (rue du).....	Détail N°1
RAVEL (rue Maurice).....	C2-C3
REPUBLIQUE (avenue de).....	C1-C2
SAINT PANDELON (route de).....	A2-A3
SEIGNANX (rue du).....	Détail N°3
SORT (route de).....	E1-E2
TURSAN (impasse du).....	Détail N°3
VIOLETTES (route des).....	D2
VEILLE FORGE (route de la).....	E2

Habitants :	<b>1 708</b>	<b>ASPECT ADMINISTRATIF</b>
Superficie	<b>1 328 ha</b>	
Surface forestière	<b>120 ha</b>	Sous l'autorité
Surface inondable	<b>12 ha</b>	- de la Préfecture des Landes à Mont de Marsan
Axes routiers principaux :		- et de la Sous Préfecture de Dax
<b>RD 947 et RD 215</b>		Elle dépend du CANTON <b>DAX SUD</b>
Axe SNCF <b>Gare de DAX liaison PAU</b>		<b>La Commune de Saignac et Cambran</b>
		<b>est membre du Grand Dax</b>

# Le risque INONDATIONS

## Commune de Sagnac et Cambran Cartographie des laisses de crues

ECHELLE 1 / 25 000



<p><b>EN CAS D'ALERTE</b></p>	<p><b>S'informer sur:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le risque, sa fréquence, son importance.</li> <li>- le niveau des plus hautes eaux, les zones concernées.</li> <li>- les refuges</li> </ul>
<p><b>PENDANT LA CRISE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Se tenir informé</b> de l'évolution de la situation (radio, mairie,...) et prévoir les gestes essentiels.</li> <li>- <b>Prévoir</b> une réserve d'eau potable.</li> <li>- <b>Fermer</b> portes et fenêtres.</li> <li>- <b>Couper</b> le gaz et l'électricité.</li> <li>- <b>Mettre hors d'atteinte</b> les objets de valeur et les produits polluants, les appareils électriques, l'électroménager...</li> <li>- <b>Eviter de rester bloqué</b> (évacuer les lieux) ou monter dans les étages éventuellement.</li> <li>- <b>Ne pas aller chercher</b> les enfants à l'école (ils sont pris en charge par les enseignants).</li> <li>- <b>Ne pas s'engager</b> sur une route, un chemin ou une aire inondée (à pied ou en voiture).</li> <li>- <b>Eviter de téléphoner</b> : libérer les lignes pour les secours.</li> </ul>
<p><b>APRÈS LA CRISE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Aérer et désinfecter</b> les pièces.</li> <li>- <b>Chauffer</b> dès que possible mais ne rétablir l'électricité que lorsque l'installation est asséchée.</li> <li>- <b>S'assurer</b> que l'eau du robinet est potable (mairie, SYDEC).</li> <li>- <b>Faire</b> l'inventaire des dégâts.</li> </ul>
<p><b>OÙ S'INFORMER</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Auprès de la mairie</b> ☎ <b>05 58 97 86 38</b></li> <li>- <b>France bleu Gascogne</b> ☎ <b>05 58 46 50 50</b></li> </ul>

# Le risque TEMPÊTE

Référence : Le plan d'Alerte Météorologique LANDES (MAI 2005)

La **Commune de Saugnac et Cambran** est située dans une zone de climat tempéré à dominante océanique sous l'influence directe de l'océan Atlantique.

De ce fait, elle est soumise au **risque tempête**.

La tempête de 1999 et plus récemment la tempête Klaus de janvier 2009 sont là pour le rappeler.

Les tempêtes sont de violentes perturbations atmosphériques (variations de pression atmosphérique et de vent) qui engendrent des risques de dommages allant de simples dégâts matériels mineurs jusqu'à des ravages catastrophiques occasionnant des victimes.

**Les pluies** potentiellement importantes associées aux tempêtes constituent un phénomène générateur d'aléas importants : inondations plus ou moins rapides, glissements de terrains et coulées boueuses.





Du fait de la pluralité de leurs effets (vents, pluies) et de zones géographiques touchées, souvent étendues, les conséquences des tempêtes sont fréquemment importantes, tant pour l'homme que pour ses activités ou pour son environnement.

## Les mesures de prévention :

La principale prévention réside dans la surveillance des phénomènes climatiques mis en évidence par les cartes de vigilance météorologiques éditées quotidiennement par Météo France.

## Les niveaux d'alerte :

Quatre couleurs définissent ainsi une gradation des risques et sont associées à des conseils de comportement adaptés :

-  pas de vigilance particulière
-  phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux
-  vigilance accrue nécessaire, car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus
-  vigilance absolue obligatoire, car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus

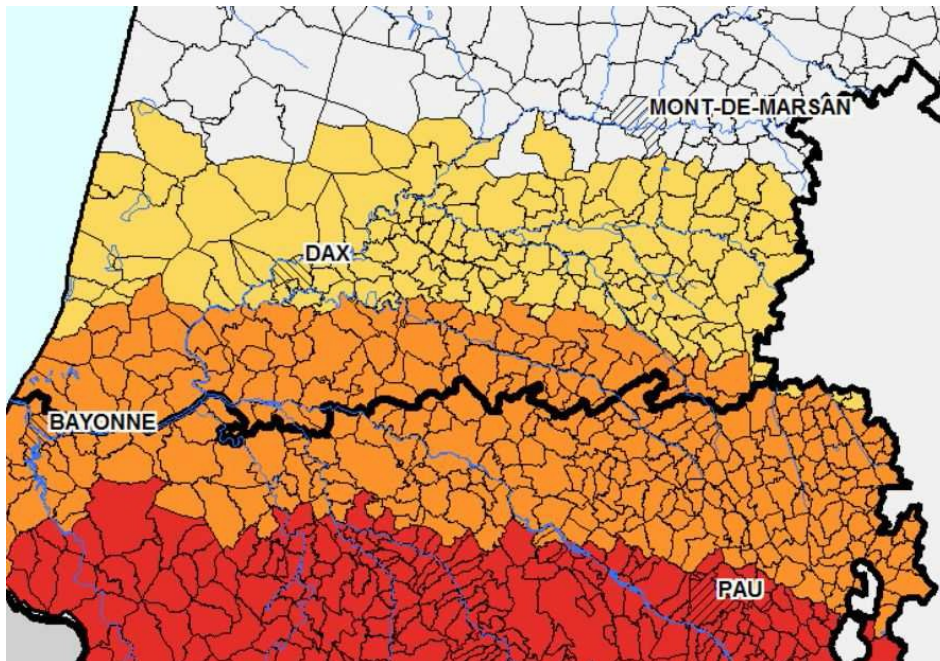
# Le risque SISMIQUE et GÉOLOGIQUE

## HISTORIQUE DES EVENEMENTS :

Depuis le moyen âge, la région a subi plusieurs séismes importants.

Plus de 35 séismes ressentis dans le département des Landes, dont 11 avec une intensité supérieure ou égale V sur l'échelle MSK.

## Zonage réglementaire Zones de sismicité



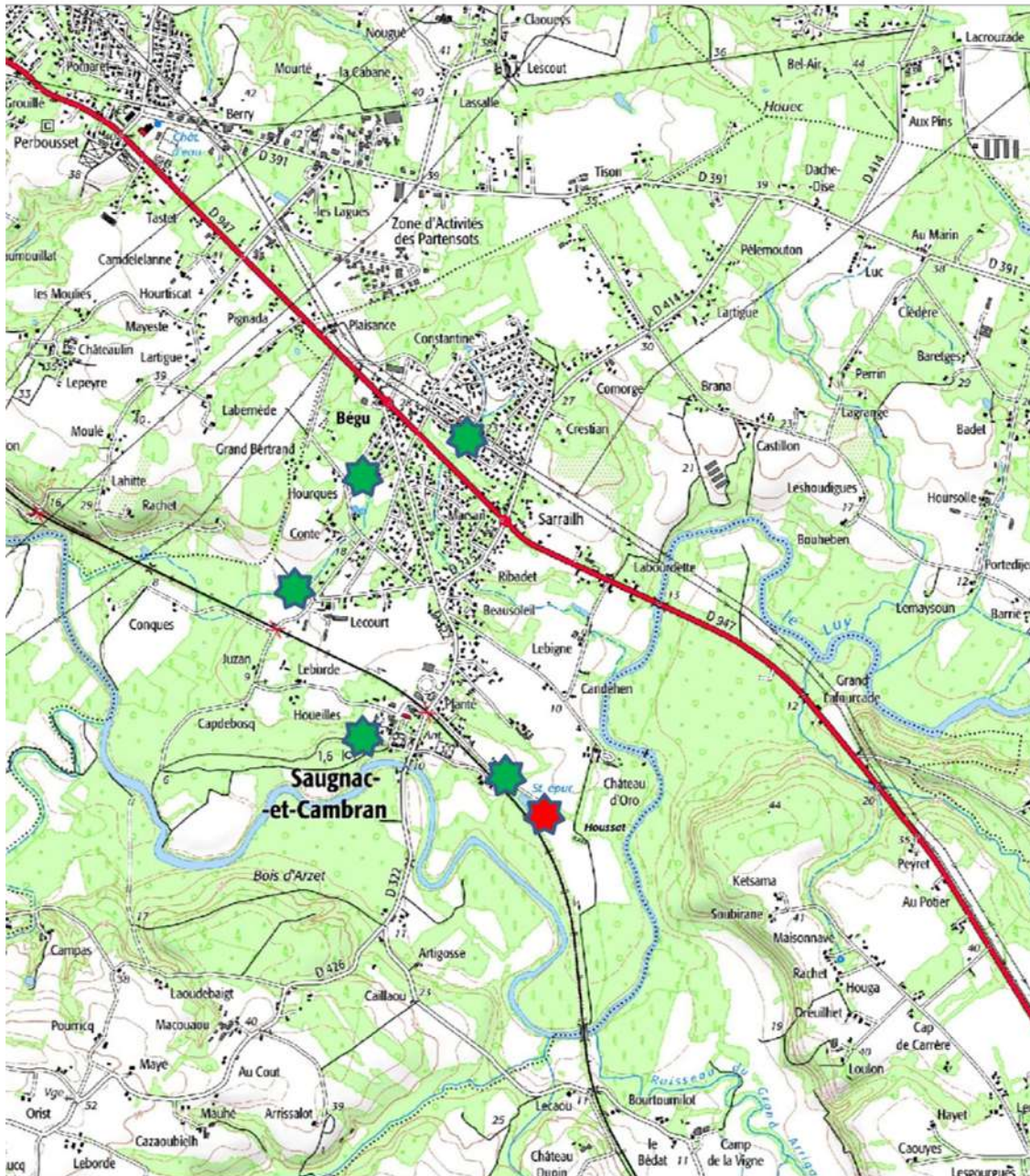
Très faible 116 communes    Faible 131 communes    Modéré 84 communes

# Le risque POLLUTION

## Assainissement collectif

★ Station d'épuration : 1

★ Poste de relevage : 5



# Le risque INCENDIE

## FEUX DE FORET

La gestion du domaine forestier communal est assurée par l'ONF "Office National des Forêts".

La Commune adhère également au SIVU des Chênaies de l'Adour.

La forêt de Saugnac et Cambran est certifiée PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées).

Dans les Landes, la forêt couvre 632 000 ha soit 67 % de la surface du département

La forêt communale représente 120 ha

La forêt privée représente 10 ha

L'ensemble du système forestier représente 9 % du territoire de la Commune (1328 ha superficie totale)

### **Un plan DFCI détermine les éléments suivants :**

- ✓ sentiers forestiers de lutte contre l'incendie
- ✓ points de forage pour la lutte contre le feu
- ✓ lieux de stockage de l'eau pour la lutte

### **Les principales zones concernées par les feux de forêts sont :**

- Forêt d'Arzet
- Forêt de Saugnac
- Forêt de Cambran

### **Quelques forêts privées :**

- Routes de Sort et de Cambran

## QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

Ouvrir le portail de votre terrain	Pour faciliter d'accès des pompiers
Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment	Pour éviter une explosion
Rentrer dans le bâtiment le plus proche	Un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur abri
Fermer les volets, portes et fenêtres	Pour éviter de provoquer des appels d'air
Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées...) Arrêter la ventilation.	La fumée arrive avant le feu
Suivre les instructions des pompiers	Ils connaissent le danger.

## LE PASSAGE DU FEU NE DURE PAS TRÈS LONGTEMPS

Gardez votre calme, les services de secours arrivent



# Localisation des bornes incendie



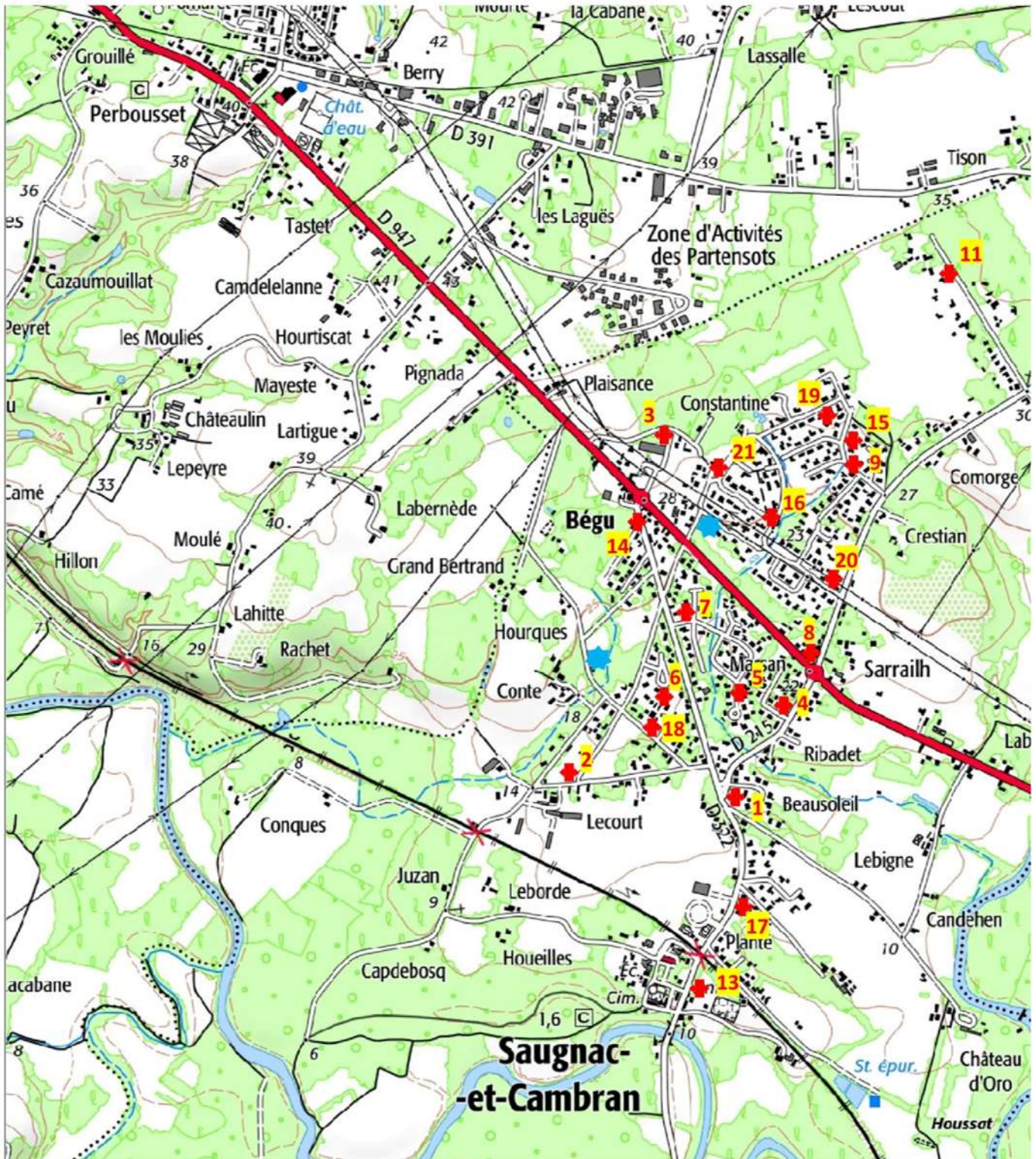
## Poste Incendie

NUMERO	NUMERO SDIS	ADRESSE du PEI	DOMANIALITE	TYPE de PEI	DIAMETRE
<b>1</b>	294001	Avenue JC Borda angle Avenue de la République	Public	Poteau incendie	100
<b>2</b>	294002	route de la foret angle rue Condorcet	Public	Poteau incendie	100
<b>3</b>	297003	Parking ALDI	Privé	Réserve artificielle	
<b>4</b>	294004	Angle rue Joseph Coran et Ave J.Charles Bordas	Public	Poteau incendie	100
<b>5</b>	294005	Lotissement de la Lande rue des genêts devant n° 13	Public	Poteau incendie	100
<b>6</b>	294006	Lotissement de la Lande ,place des Chênes	Public	Poteau incendie	100
<b>7</b>	294007	Lotissement de la Lande angle des Genêts et Chataigners	Public	Poteau incendie	100
<b>8</b>	294008	Route d'Orthez angle route de Cambran (giratoire J, Coran)	Public	Poteau incendie	100
<b>9</b>	294009	Rue 11 Novembre angle rue des Ortolans Lotissement les Hauts de Cambran	Public	Poteau incendie	100
<b>10</b>	294010	route d'Arzet (200m avant X Rte des Chênes)	Public	Poteau incendie	100
<b>11</b>	294011	21 rue de l'orée du bois	Public	Poteau incendie	70
<b>12</b>	294012	Route de Benesse les Dax angle Route Labescaou	Public	Poteau incendie	100
<b>13</b>	294013	Le Bourg rue de la Liberté face allée des Marronniers	Public	Poteau incendie	100
<b>14</b>	294014	Avenue de la république angle route d'Orthez	Public	Poteau incendie	100
<b>15</b>	294015	8 rue des chevreuils angle rue du 11 Novembre Lotissement les Hauts de Cambran	Public	Poteau incendie	100
<b>16</b>	294016	Rue du Seignanx angle rue du Marensin (Chantelou)	Public	Poteau incendie	100
<b>17</b>	294017	Rue de la liberté face salle polyvalente	Public	Poteau incendie	100
<b>18</b>	294018	Route du conte angle impasse des pins	Public	Poteau incendie	100
<b>19</b>	294019	Lot les Hauts de Cambran Rue de la Chalosse face n°4	Public	Poteau incendie	110
<b>20</b>	294020	Lot les Hauts de Cambran rue d'Albret devant n°7	Public	Poteau incendie	100
<b>21</b>	294021	Rue du Seignanx lot Chanteloup face n°14	Public	Poteau incendie	100
<b>22</b>	294022	Croisement RD426 / RD322	Public	Poteau incendie	100

# Localisation borne incendie

- 🔴 Poteau incendie
- 🔵 Station de pompage

Planche 1

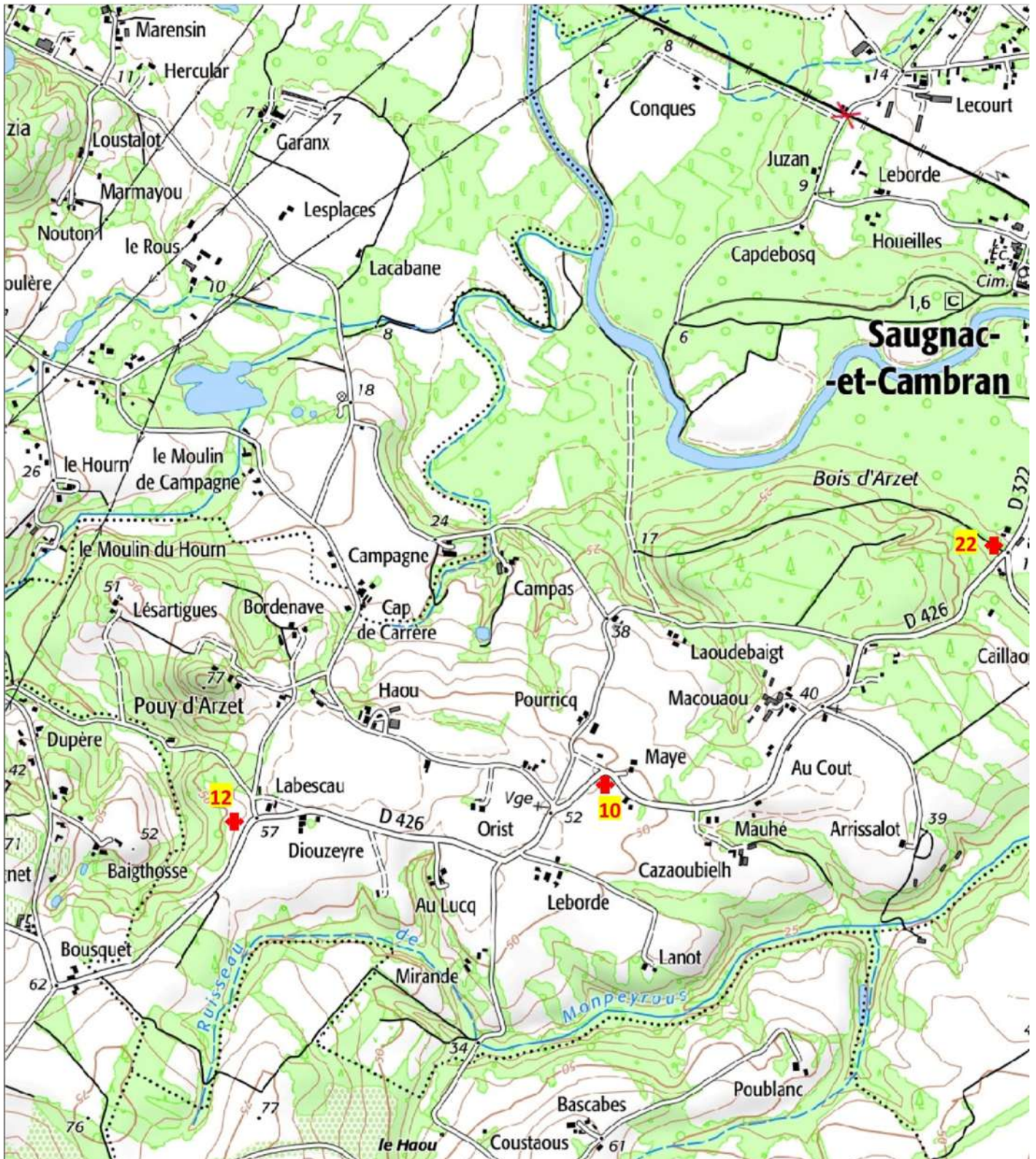


# Localisation borne incendie

🔴 Poteau incendie

🔵 Station de pompage

Planche 2



# Le risque TRANSPORT

## MARCHANDISES DANGEREUSES

### AVANT LA CRISE

- \* Connaître les consignes de mise à l'abri - mise à l'écoute
- \* Connaître la signalisation des TMD
- \* Connaître la signalisation indiquant la présence d'une canalisation à proximité
- \* Respecter la réglementation relative à l'exécution des travaux à proximité de réseaux

### PENDANT LA CRISE

- \* Protéger les lieux du sinistre d'un sur-accident éventuel par une signalisation adaptée
- \* Demander à toute personne se trouvant à proximité de s'éloigner
- \* **Donner l'alerte en appelant soit les sapeurs-pompiers (18 ou 112)**, soit pour les canalisations, le transporteur au numéro figurant sur les bornes et balises de signalisation.
- \* Dans vos messages d'alerte efforcez-vous de préciser si possible :
  - le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc)
  - le moyen de transport (poids lourd, canalisation, train, etc)
  - la présence ou non de victimes
  - la présence ou non de panneaux oranges, et le cas échéant, les numéros qu'ils comportent (ne pas s'exposer pour lire ces plaques si elles ne sont pas visibles)
  - la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, écoulement, etc
- \* En cas de picotements ou d'odeur forte, respirer à travers un mouchoir mouillé
- \* Respecter les consignes : ne pas aller chercher les enfants à l'école, ne pas faire d'étincelles, ne pas fumer, ne pas utiliser le téléphone
- \* Ne pas consommer l'eau du réseau public ou d'un captage privé
- \* En cas de fuite de produits :
  - Ne pas toucher au produit s'il s'est répandu
  - Rejoindre le bâtiment le plus proche ;
  - Quitter la zone de l'accident
- \* Si vous êtes confiné dans un bâtiment :
  - Arrêter les ventilations,

Fermer les portes et les fenêtres

Obturer les entrées d'air

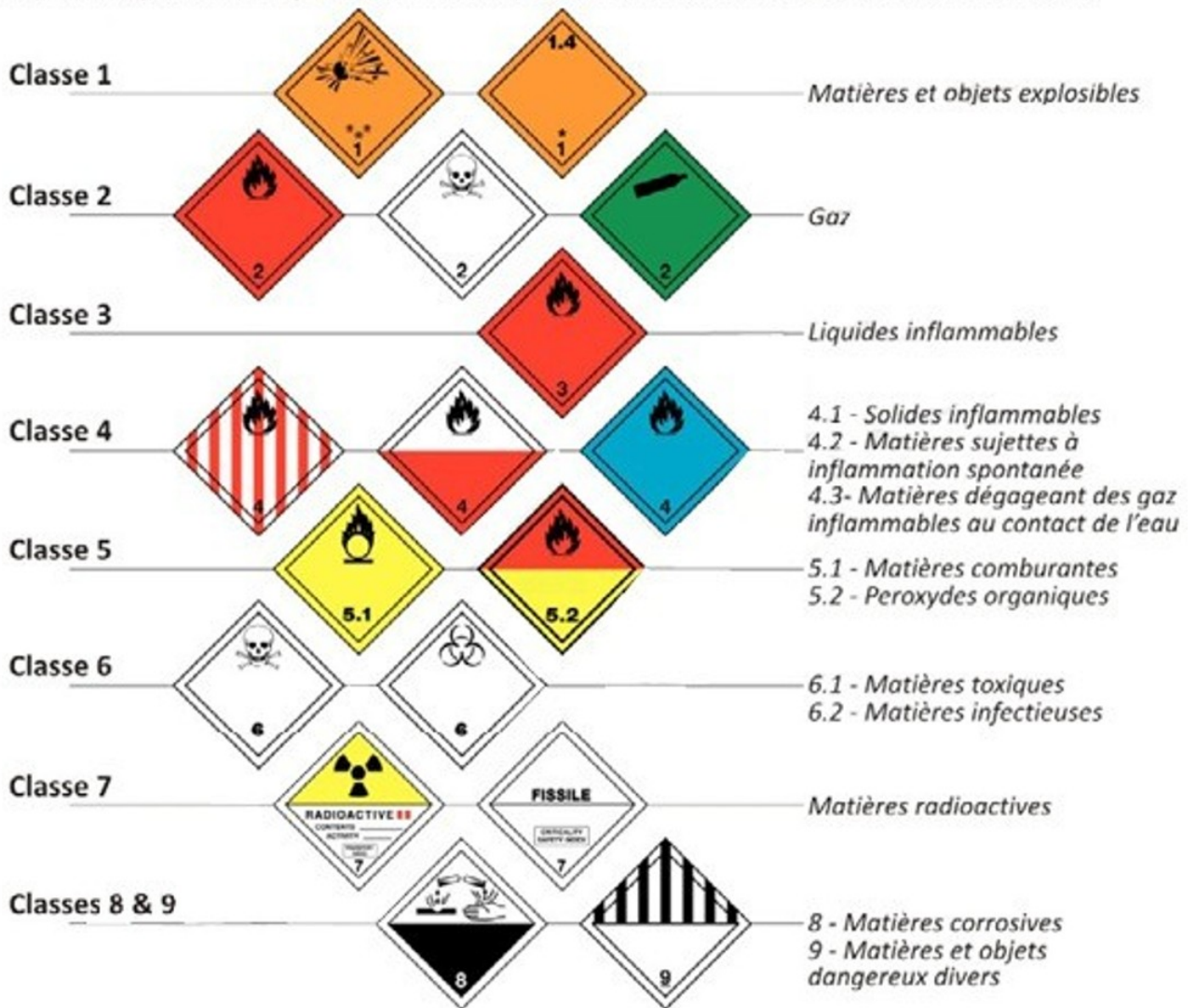
### APRÈS LA CRISE

\* Si vous êtes confinés, dès que la radio annonce la fin de l'alerte, aérez le local de confinement et sortir

\* Ne pas consommer l'eau du réseau public ou d'un captage privé, ne pas consommer les légumes du jardin, ne pas manipuler le sol ni les végétaux sans y avoir été invité

	 F - Facilement inflammable	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Brûle facilement ou très facilement !</b> <i>Tenir éloigné de toute étincelle ou source de chaleur et des produits comburants.</i></li></ul>		 E - Explosif	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Peut exploser !</b> <i>Tenir éloigné de toute étincelle ou source de chaleur, Attention aux chocs.</i></li></ul>
	 O - Comburant	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Fait brûler les autres substances !</b> <i>Tenir éloigné de toute étincelle ou source de chaleur et des produits combustibles.</i></li></ul>		 C - Corrosif	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Ronge les objets ou la peau !</b> <i>Manipuler avec précautions, toujours porter des lunettes de sécurité.</i></li></ul>
	 T - Toxique	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Poison mortel !</b> <i>Ne pas toucher sauf nécessité. Manipuler avec précautions, toujours porter des gants.</i></li></ul>		 Xi - Nocif	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Dangereux en cas de contact !</b> <i>Manipuler avec précautions, bien se laver les mains par la suite.</i></li></ul>
	 N - Dangereux pour l'environnement	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Tue les animaux et les plantes !</b> <i>Ne pas jeter dans les égouts, récupérer dans un récipient spécial après utilisation.</i></li></ul>			<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Récipient contenant un gaz sous pression !</b> <i>Manipuler avec précautions.</i></li></ul>
		<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Dangereux pour la santé !</b> <i>Manipuler avec précautions, bien se laver les mains par la suite.</i></li></ul>			

# SIGNALETIQUE APPLIQUEE AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES



**MARQUES**

Matières transportées à chaud

Dangereux pour l'environnement

Quantités limitées

Quantités exceptées

# Les risques CANICULE et GRAND FROID

<p><b>CONSEILS EN CAS DE CANICULE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Eviter de sortir</b>, sinon rester à l'ombre, porter un chapeau, des vêtements légers (coton), amples et de couleur claire.</li> <li>- <b>Fermer</b> volets et fenêtres le jour tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure et ouvrir la nuit en provoquant des courants d'air.</li> <li>- <b>Climatiser</b> au moins une pièce si possible.</li> <li>- <b>Boire</b> le plus possible (de petites quantités mais souvent).</li> <li>- <b>Ne pas consommer</b> d'alcool.</li> <li>- <b>S'informer</b> de l'état de santé des personnes fragiles de l'entourage et les aider à boire et à manger.</li> </ul>
<p><b>CONSEILS EN CAS DE NEIGE OU DE VERGLAS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Respecter</b> les restrictions de circulation et les déviations mises en place.</li> <li>- <b>Faciliter</b> le passage des engins de dégagement de la voirie.</li> <li>- <b>Se protéger</b> des chutes et <b>protéger</b> les autres en dégageant la neige et en salant le trottoir devant son domicile.</li> <li>- <b>Demander</b> à un voisin ou à un proche de faire les courses.</li> </ul>
<p><b>CONSEILS EN CAS DE GRAND FROID</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>S'habiller</b> chaudement, ne pas garder de vêtements humides.</li> <li>- <b>Assurer</b> une bonne ventilation des habitations, même brève, au moins une fois par jour.</li> <li>- <b>Prévenir le « 115 »</b> si une personne se trouve en difficulté ou sans abri.</li> <li>- <b>Rester</b> en contact avec les personnes fragilisées de l'entourage.</li> </ul>

# EN CAS D'URGENCE OÙ S'INFORMER ?

## AUTORITÉS ET ADMINISTRATIONS

Préfecture	☎ 05 58 06 58 06	SYDEC	☎ 05 58 85 71 71
Sous Préfecture	☎ 05 58 90 09 90	Pompiers	☎ 18
Conseil Général	☎ 05 58 56 39 40	Gendarmerie	☎ 17
CAGD	☎ 05 58 56 39 40	SAMU	☎ 15

**Le 112** ne se substitue ni au 15 (aide médicale), ni au 17 (police-secours), ni au 18 (sapeurs-pompiers), numéros que l'on doit continuer à utiliser pour obtenir directement le service de secours adapté à la situation. En revanche le 112 a vocation à être utilisé :

- ✓ pour toute urgence nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police lorsque vous êtes en déplacement dans un pays européen,
- ✓ par les voyageurs étrangers qui ne connaissent pas les numéros d'urgence en France,
- ✓ par les utilisateurs d'un portable.

Depuis un téléphone mobile, le 112 est prioritaire sur tous les autres appels. Il est acheminé par le premier réseau disponible dans la zone d'appel. L'accès au 112 nécessite la présence d'une carte SIM dans le téléphone portable, celle-ci permettant de repérer l'origine de l'appel. Il est en général possible de composer le 112 sans déverrouiller le téléphone.

Mairie ☎ 05 58 97 86 38

[mairie@saugnacetcambran.fr](mailto:mairie@saugnacetcambran.fr)

### Heures d'ouverture

Lundi : 8 h 30 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 30

Mardi : 8 h 30 à 12 h 00

Mercredi de 9 h 00 à 12 h 00

Judi : 8 h 30 à 12 h 00 et 14 h 00 à 18 h 00

Vendredi : 8 h 30 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 30



Plan Communal de Sauvegarde élaboré en janvier 2023